

Objet : Avenant n°1 du lot 2 – « Travaux d'installation de clôtures, garde-corps, dispositifs de sécurité » du marché CAA23016 « Travaux d'aménagement et d'équipement du réseau d'itinéraires de randonnée ».

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L.5111-1, L.5111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°70 du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 donnant délégation à M. le Président pour signer le marché CAA23016 « Travaux d'aménagement et d'équipement du réseau d'itinéraires de randonnée » ,

Vu l'arrêté 2023-094 abrogeant l'arrêté n°2020-161 et donnant délégation à Michel CHEVALLIER pour les affaires traitant de la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la décision n°2023-151 du 29 août 2023 attribuant le lot 2 du marché à l'entreprise OFFICE NATIONAL DES FORETS – 17 rue de diables bleus – 73026 CHAMBERY Cédex,

Décide

Article 1 : Les dispositions du marché CAA23016 « Travaux d'aménagement et d'équipement du réseau d'itinéraires de randonnée » - Lot 2 : « Travaux d'installation de clôtures, garde-corps, dispositifs de sécurité » sont adaptées selon les éléments suivants :

Modification de la répartition des cotraitants

Augmentation du montant maximum pour la période 1

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **2 250,00 €**
- Montant TTC : **2 700,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant 1 par rapport au marché initial (Période 1): **+15,00%**

Nouveau montant annuel de l'accord-cadre pour la période 1 :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **17 250,00 €**
- Montant TTC : **20 700,00 €**

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télécours citoyen » sur le site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 28 juin 2024

Le Vice-Président
Michel CHEVALLIER

